

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME  
ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

PLAN D'AMENAGEMENT DE LA VILLE  
**DE TAHLA**

**Note de présentation**

————— **Avril 2012** —————

*Agence Urbaine de Taza*

# SOMMAIRE

<b>Présentation de la ville</b> .....	<b>3</b>
I. Données démographiques .....	3
II. Données économiques.....	3
III. Le foncier .....	4
IV. Les équipements.....	4
1) Equipements de superstructure.....	4
2) Equipements d'infrastructure .....	4
V. Urbanisme et Habitat.....	4
VI. Problématique.....	5
<b>Parti d'aménagement</b> .....	<b>6</b>
I. Projections dans l'horizon 2022 .....	6
1) Estimation de la population dans l'horizon 2022 .....	6
2) Projections .....	6
II. Contraintes d'aménagement .....	6
III. Scénario d'aménagement .....	7
1) La fonction spatiale .....	7
2) La structure spatiale : .....	7
3) La Forme spatiale : .....	7
IV. Restructuration du cadre bâti : .....	7
<b>Note de synthèse</b> .....	<b>8</b>

# Présentation de la ville

La ville de Tahla relevant du ressort territorial de la province de Taza. Elle est située à mi-chemin entre les villes de Taza et Fès (120 km séparant les deux villes) et à 12Km de la route Nationale Fès - Taza.

Il est entouré par :

- La commune rurale de Smia à l'Est ;
- Les communes rurales de Matmata et Ait Saghrouchen à L'Ouest ;
- La commune rurale de Matmata au Nord ;
- La commune rurale d'Ait Saghrouchen au Sud.

## I. Données démographiques

Selon les résultats du RGPH 2004, la ville de Tahla abrite environ 25655 habitants répartis sur 4879 ménages, soit une moyenne de 5.2 personnes/ménage. A noter aussi que la ville a connu un taux d'accroissement important entre 1994 et 2004 et qui est à l'ordre de 2.4%.

La population du centre se caractérise par sa jeunesse, 60% de celle-ci se situent dans la tranche d'âge allant de 15 à 59 ans. Ces chiffres placent Tahla parmi les centres les plus jeunes et suggèrent un potentiel de fécondité d'envergure.

## II. Données économiques

Les principales activités exercées au niveau de la ville de Tahla demeurent liées aux services et à l'administration. Le secteur privé emploi 34,4 de la population active contre 25,9% au sein du secteur publique.

Le secteur commercial qui concerne essentiellement la vente des produits alimentaires, d'habillement et d'électroménager, se concentre essentiellement le long des avenues AL ATLAS et MOUKAOUAMA. En plus le souk hebdomadaire participe au développement économique du centre en desservant la plupart des communes limitrophes.

La majorité des personnes qui exercent l'activité commerciale provient de l'extérieur de la ville de Tahla.

- A part une huilerie située dans la ville, l'activité industrielle moderne est quasiment absente dans le tissu économique de l'espace étudié, cependant la ville connaît l'existence d'une activité industrielle de 3<sup>ème</sup> catégorie (Réparation autos, Soudeurs, menuisiers, tisserands, cordonniers et travaux de constructions).

### **III. Le foncier**

La propriété, à l'instar des centres appartenant à la région, se caractérise par l'absence de l'immatriculation et l'émiettement des parcelles.

La structure foncière du centre est dominée par la propriété privée.

### **IV. Les équipements**

#### **1) Equipements de superstructure**

La ville de Tahla dispose d'un lycée et de deux collèges ainsi que six écoles primaires. La ville compte plusieurs équipements indispensables à la vie quotidienne de la population (hôpital, bibliothèque municipale, agence de poste, centre de travaux, perception, caïdat, pachalik, siège communal, écoles, mosquées, marché couvert).

#### **2) Equipements d'infrastructure**

La ville de Tahla dispose d'un réseau viaire moyennant aménagé constitué principalement du tronçon de la route provinciale N°5405. Toutefois, il dispose d'un réseau local d'eau potable couvrant 75%, le taux de branchement au réseau d'assainissement public est de 45%, Quand au réseau d'électricité il est de l'ordre de 60%.

### **V. Urbanisme et Habitat**

Plusieurs facteurs que ce soient historiques, naturels, sociaux ou économiques ont participé au développement du tissu urbain de la ville.

Malgré son existence le long de la route provinciale N°5405, la ville de tahla a toujours gardé un aspect rural, dont témoignent l'organisation socio-spaciale et les activités de la population toutefois, une dynamique urbaine s'installe de plus en plus dans cette ville. Le type d'habitat qui règne dans le centre est l'habitat économique.

## VI. Problématique

La ville de tahla est assujettie à plusieurs problèmes à savoir:

- Quasi-absence de terrains domaniaux vacants ni de propriété privée de la commune, terrains sollicités pour abriter des projets publics;
- Prédominance de la propriété privée caractérisée par la micropropriété et l'absence de l'immatriculation;
- Prédominance des noyaux irréguliers nécessitant des opérations de redressement et de restructuration ;
- Les Chaâbas traversant la ville ;
- Problèmes liés à l'affaissement du sol ;
- Eclatement du tissu urbain ;
- Manque en équipements de superstructure ;
- Une structure économique qui se base essentiellement sur les services et le commerce ;
- Une situation excentrée (12 km) par rapport à la RN6

# Parti d'aménagement

## I. Projections dans l'horizon 2022

### 1) Estimation de la population dans l'horizon 2022

Selon les résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2004, la population de la ville de Tahla est passée de 20147 habitants en 1994 à 25655 habitants en 2004, soit un taux d'accroissement annuel de 2.4%.

La population de Tahla a représenté un poids de 10,36% de la population urbaine de la province en 2004, cette dernière ayant évolué de 2% par rapport à 1994.

Tableau n°2 : Estimation de la population dans l'horizon 2020. (Selon la variante retenue)

	1994	2004	2022
<b>Nombre d'habitants</b>	20147	25655	39316
<b>Nombre de ménages</b>	3456	4879	7477

### 2) Projections

Le diagnostic des résultats des différentes enquêtes menées sur place et des concertations engagées auprès des différents partenaires concernés a permis de déceler les déficits et les insuffisances enregistrés et de tâcher de les combler par une série de projections et de zonages adéquats. Les équipements et zonages projetés font l'objet du chapitre suivant.

## II. Contraintes d'aménagement

Le parti d'aménagement adopte une démarche qui se veut respectueuse des contraintes essentielles suivantes :

- Un tissu urbain éclaté et qui risque d'entraver la mise en place de projets d'infrastructure;
- Existence de plusieurs « Chaâbas » présentant un aléa potentiel ;
- Infrastructure de qualité moyenne nécessitant une généralisation et une revalorisation ;
- Répartition peu judicieuse des équipements existants.

### III. Scénario d'aménagement

Le scénario d'aménagement adopté au niveau de la ville de tahla se manifeste à travers trois axes principaux :

#### 1) La fonction spatiale

Cet axe vise la requalification des différentes composantes structurelles du tissu urbain du centre afin de promouvoir un développement global et homogène de ce dernier. Et ce, par le biais de ;

- L'implantation d'équipements de superstructure ;
- La création de plusieurs noyaux structurants ;
- Le renforcement de l'armature viaire ;
- L'ouverture de nouveaux espaces à l'urbanisation tout en évitant l'urbanisation dans les zones à risques (chaâbas, mauvais sol,...) ;
- La préservation des potentialités naturelles du centre (exemples : projection d'un zonage qui préserve les espaces boisé, les terres cultivables,...) ;
- La projection de plusieurs zones d'activités afin de diminuer le taux de chômage et restructurer le secteur informel.

#### 2) La structure spatiale :

L'objectif principal de cet axe est l'articulation des différentes entités formant le centre, afin de contourner les méfaits de l'éclatement de la trame urbaine.

#### 3) La Forme spatiale :

Le centre de Tahla est caractérisé par un relief semi-montagnard dont les points culminants ne dépassent pas 600m. La morphologie spatiale générée par le scénario d'aménagement révèle une volonté d'épouser le relief relativement prononcé du site afin de conférer au centre une composition spatiale cohérente.

### IV. Restructuration du cadre bâti :

En présence de quartiers qualifiés d'irréguliers (**AL AMAL, AL FATH, AL MASSIRA, AL QUODS, AL NAHDA**), le plan d'aménagement en vigueur considère ces quartiers comme étant des quartiers à restructurer. L'objet des opérations de restructuration n'est pas uniquement le redressement urbanistique de ces quartiers dans la recherche de la fluidité de circulation et de l'esthétique, mais aussi la mise à

la disposition de la commune d'une base juridique pour la gestion de la production urbaine.

## Note de synthèse

Désignation	Existant (m2)	A créer (m2)	Superficies total (m2)	% du Total
Economique	-	-	1.474.323	-
immeuble	-	-	105.300	
Habitat mono-familial	-	-	528.717	-
Habitat à Restructurer	-	-	1.236.589	-
<b>Total</b>	-	-	3.344.929	-
<b>Equipements</b>				
Administratifs	40.175	49.540	89.715	55,21
Enseignement	136.175	23.460	159.635	14,69
Santé	4.189	3.063	7.252	42,23
Socioculturels	13.683	13.873	27.556	50,34
Culte	41.625	25.901	67.526	38,35
Espaces verts	-	123.689	123.689	100
Terrains de sport	11.377	18.821	30198	62,32
Halte routière	-	3.234	3.234	100
Autre équipement	75.087	2.210	77.297	2,85
<b>Total</b>	322.311	264.110	586.421	45,03
<b>Autres utilisations</b>				
Zone touristique	-	12.651	12.651	
Réserve Agricole	-	-	2.784.508	-
Zone d'activité	-	-	49.832	-
Réserve stratégique	-	-	444.570	-
Réserve de boisement	62.196	-	62.196	-
<b>Total</b>	-	-	3.353.757	-
Places	-	-	33.066	-
Parkings	-	-	13.609	-
<b>Total périmètre d'aménagement</b>			<b>920 Ha</b>	